



MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÈGLEMENT #942-25

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le règlement à caractère provisoire afin d'interdire des interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité résiduelle réservée à la Municipalité de Piedmont de la station d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts.

Avis est par la présente donné par la soussignée, Cathy Durocher, directrice générale et greffière trésorière par intérim, que le Conseil municipal, tiendra une **assemblée publique d'information et de consultation le jeudi 20 novembre 2025 à compter de 18h30 dans la salle de l'Hôtel de Ville située au 670, rue Principale à Piedmont,** le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur les compétences municipales.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire monsieur Bernard Bouclin, ou le président de l'assemblée expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et/ou organismes qui veulent s'exprimer sur le projet. Également, il expliquera les mesures que la municipalité entend prendre pour résoudre tout problème qui rend nécessaire ce règlement.

Ledit projet de règlement est disponible et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site internet.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 11^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.

Cathy Durocher
Directrice générale et greffière trésorière par intérim